



POLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.70

PV N°3 publié le 08/09/2026

Réunion du lundi 7 septembre 2026

TRESORERIE : RELEVÉ 1

Nous vous invitons à consulter, sur « Footclubs », l'état de votre compte arrêté au 30 juin 2026 et à régler le montant indiqué avant le 30 septembre 2026.

Pour vérifier le montant, connectez-vous sur « Footclubs », **saison 2025 – 2026**, menu Organisation - « Etat du compte » ; puis dans la colonne « solde en comptabilité », cliquez sur la somme correspondant à la ligne District de la Loire.

Pour les clubs ayant opté pour le prélèvement automatique, le solde dû sera directement prélevé le 30 septembre, sur la base de la situation de votre compte au 30 juin.

Un courrier vous sera également adressé sur la messagerie officielle du club, précisant le solde de votre compte à cette date, ainsi que les modalités de règlement correspondantes.

Pour les clubs souhaitant passer au prélèvement automatique pour les relevés, merci de bien vouloir en faire la demande auprès du secrétariat (district@loire.fff.fr).

DISPOSITIF « PASS SPORT »

Le « **PASS SPORT** » est reconduit pour la saison 2026/27

Le « **PASS SPORT** » évolue pour la saison 2026/27 avec un dispositif renforcé, conformément aux engagements pris par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances 2026 : un montant de **50 €**, un public élargi et une aide complémentaire inédite pour accompagner les familles dans la durée.

Vous trouverez l'ensemble des informations pratiques et des ressources officielles sur le lien suivant :

[Le dispositif Pass Sport de retour pour la rentrée 2026 | sports.gouv.fr](https://sports.gouv.fr)

Retour des 6-13 ans dans le dispositif, les jeunes de 14 à 17 ans, les bénéficiaires de l'AEEH et de l'AAH, ainsi que les étudiants boursiers.

L'éligibilité des 6-17 ans reposera désormais sur un quotient familial (CAF ou MSA) **inférieur à 700 €**.

Au-delà des 50 € d'aide à l'inscription, une aide complémentaire sera attribuée par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales au premier trimestre 2027, à tous les jeunes de 6 à 17 ans ayant activé leur « Pass Sport » à la rentrée 2026 et étant bénéficiaire de la CAF.

Les différentes dates du dispositif

- Les familles peuvent vérifier leur éligibilité sur le site : pass.sports.gouv.fr
- Du **1^{er} au 31 décembre 2026**, la campagne « Pass Sport » est ouverte
- **Mi-septembre**, envoi des codes d'activation individuels par courriel
- **Premier trimestre 2027** : versement de l'aide complémentaire par la CNAF

ATTENTION : en tant que club, pour être partenaire du dispositif, il est nécessaire de créer son Compte Asso sur le site « LCA » :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Contact « Pass Sport » : via l'adresse suivante loire@franceolympique.com ou par téléphone au 04 77 59 56 00

PROMOTION DU BENEVOLAT

Le **SDJES** de la Loire accompagne la diffusion d'un outil national public (la fresque du bénévolat de JeVeuxAider.gouv.fr) dédiée à la promotion du bénévolat auprès du grand public.

En tant que structure favorisant l'engagement bénévole, le soutien à la vie associative et/ou l'information auprès du grand public, nous vous proposons de **découvrir la fresque du bénévolat, en la vivant concrètement** lors d'une animation gratuite proposée par l'un des binômes formés par « JeVeuxAider ».

Cette fresque aura lieu :

le **mardi 13 octobre**, de 9h30 à 12h.

Lieu : « **La Comète** » à **Saint-Etienne** – avenue Loubet (salle orchestre)

Formateurs : Pierre-Henri **GAMOND** et Ariane **FABIEN**

Lien d'inscription : [Lien Fresque](#)

Contacts :

Eric **MUNIER** : référent départemental – 04 77 59 41 13

Marie **ARGENCE** : déléguée départementale à la vie associative – 04 77 57 07 38

DSDEN de la Loire – 9 et 11, rue des Docteurs Charcot – 42023 Saint-Étienne Cedex 2

www.ac-lyon.fr/dsden42

FAFA MATERIEL

Les informations du FAFA matériel 2026/27

1^{er} septembre 2026 : lancement de l'opération. L'ensemble des clubs recevront un code promo à utiliser sur « Le Corner », envoyé sur la boîte mail officielle des clubs

La FFF aura paramétré « Le Corner » pour **qu'un tiers des clubs de chaque district** puissent passer une commande. Une fois cette limite atteinte, les clubs du territoire devront patienter la saison prochaine.

31 décembre 2026 : à cette date, la FFF fera l'état des lieux des commandes des clubs **pour réaffecter les éventuels bons d'achat non utilisés**, dans un district à un autre district d'une même ligue ayant atteint son quota.

Lors des saisons 2 et 3, des régulations seront appliquées pour que tous les clubs de tous les territoires puissent en bénéficier.

Le numéro de SIRET des clubs, un élément important pour fluidifier la facturation des clubs et assurer la validation de l'achat par certains fournisseurs

Marche à suivre pour renseigner le n° de SIRET : Footclubs /Organisation / Identité club

The screenshot shows the 'Footclubs' website interface. The main navigation bar includes 'Mon espace club FFF' and a dropdown for 'Saison 2026-2027'. The user 'Kevin MORLIGHEM' is logged in. The page title is 'Organisation > Identité club'. A sidebar on the left lists various club management functions. The main content area is divided into two sections: 'Identité' and 'Agréments'. The 'Identité' section contains fields for club details, with a red box highlighting the 'Numéro SIRET' field. The 'Agréments' section contains fields for financial and administrative information.

Identité		Agréments	
Numéro	530471	Numéro d'agrément jeunesse et sports	
Nom	F.C. ST SATURNIN LA MIEUSE	Date d'agrément jeunesse et sports	
Type de club	Libre	Numéro SIRET	
Localité	ST SATURNIN	Numéro de dossier CNDS	
Compétition plus élevée	Régional 2	Code NAF	9312Z
Club gestionnaire			
Pays ou DOM-TOM			
Complément	MAIRIE		
Voie-rue	RUE DE LA MAIRIE		
Lieu dit			
Bureau distributeur	72650 ST SATURNIN		

Pour avoir un compte « Le Corner », il faut un utilisateur « Portailclubs » habilité à l'achat + s'être connecté une fois à « Le Corner ».